



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le lundi, 6 juillet 2015
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le 15 juin 2015 à 19 h 00 et à 19 h 30
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Désignation du maire suppléant
 - 5.2 Nomination d'un directeur général intérimaire
 - 5.3 Modification à la résolution n° 2015-06-0332 relative à la composition des comités
6. **Finances municipales**
 - 6.1 Modification du règlement n° 0953 intitulé « Règlement autorisant l'acquisition de terrains à des fins de réserve foncière, décrétant une dépense n'excédant pas 30 000 000 \$ et un emprunt à cette fin »
 - 6.2 Modification des noms des surplus affectés, ajustements des surplus et modification à la résolution n° 2015-05-0263
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Révision des grilles salariales applicables aux employés cadres du Service de sécurité incendie
 - 7.2 Dépense supplémentaire en services professionnels d'avocat pour l'arbitrage de la convention collective des policiers

8. **Loisirs et bibliothèques**

- 8.1 Signature d'une convention avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec concernant l'octroi d'une subvention pour la restauration de l'église « Trinity Church » et du presbytère « Epiphany House »

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 9.1 Octroi des contrats suivants :

9.1.1 SA-023-IN-15 Fourniture et installation des jeux d'eau et aménagements connexes au parc F.-Raymond-Lefebvre et au terrain Hamel du parc multisport Bleury

9.1.2 SA-028-IN-15 Fourniture d'un inhibiteur de corrosion

- 9.2 Réaménagement et revitalisation de la rue du Quai et de la promenade du Quai – Demande de collaboration à Parcs Canada

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement

10.1.1 Interdiction de stationnement dans les zones d'arrêt d'autobus

10.1.2 Stationnement limité dans le centre-ville

11. **Travaux publics**

- 11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-2296-TP-15 Travaux de peinture dans différents bâtiments municipaux

11.1.2 SA-2313-TP-15 Travaux d'entretien et de réparation pour les portes de garage

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2015-3483 Maurice Bergeron – Immeuble constitué du lot 5 306 009 du cadastre du Québec et situé sur le rang Saint-Édouard

13.1.2 DDM-2015-3487 André Girard – Immeuble constitué du lot 4 192 270 du cadastre du Québec et situé sur la rue Nadar

13.1.3 DDM-2015-3491 Simon Burns – Immeuble situé au 488, 6^e Avenue

- 13.1.4 DDM-2015-3496 Joanna Ouellet – Immeuble situé au 190, rue de la Fleur-de-Lys
- 13.1.5 DDM-2015-3497 Gaétan Bibeau pour Pattison Affichage extérieur – Immeuble constitué des lots 3 466 699 et 3 466 700 du cadastre du Québec et situé sur la rue Choquette
- 13.1.6 DDM-2015-3505 Stéphane Bourassa – Immeuble situé au 1699, rue Bellerive

- 13.2 Étude et décision relatives à des demandes d’usage conditionnel
 - 13.2.1 UC-2015-3484 Roxanne Saulnier pour Telus – Immeuble situé au 899, rue Pierre-Caisse
 - 13.2.2 UC-2015-3443 Jocelyn Lauzon et Mélanie Masse – Immeuble situé au 118, avenue des Pins

- 13.3 Étude et décision relatives à divers plans d’implantation et d’intégration architecturale
 - 13.3.1 PIIA-2014-3226 Patrick Dibula – Immeuble situé au 715, 3^e Rue
 - 13.3.2 PIIA-2015-3482 Haut Richelieu Volkswagen inc. – Immeuble situé au 950, rue Douglas
 - 13.3.3 PIIA-2015-3502 Galerie du Vieux-Saint-Jean et Le Comptoir – Immeuble situé aux 208-210, rue Richelieu
 - 13.3.4 PIIA-2015-3504 Alain Ferdais – Immeuble situé au 1245, chemin du Clocher
 - 13.3.5 PIIA-2015-3507 AMS Design inc. – Immeuble situé aux 222 – 222A, rue Champlain
 - 13.3.6 PIIA-2015-3509 Centre commercial St-Luc St-Jean – Immeuble constitué du lot 5 014 759 situé sur la rue Douglas
 - 13.3.7 PIIA-2015-3510 Centre commercial St-Luc St-Jean – Immeuble situé aux 170-174, boulevard Saint-Luc
 - 13.3.8 PIIA-2015-3511 Claude Beauvais – Immeuble situé au 580, 2^e Rue

- 13.4 Étude et décision relatives à diverses demandes de modification à la réglementation d’urbanisme
 - 13.4.1 MRU-2014-3363 Marc-Olivier Janelle – Immeuble situé au 4, rue Léger
 - 13.4.2 MRU-2015-3475 Gestion Immobilière Patrick Fleury inc. – Immeuble constitué des lots 5 137 291 et 5 137 292 du cadastre du Québec et situé sur la route 133

13.5 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.5.1 Règlement n° 1336

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone I-1410, à même la zone I-1409, située en bordure du parc industriel de Saint-Jean, entre la rue Gaudette et le boulevard Industriel. Cet agrandissement a pour effet de permettre les usages suivants : C2-03-15 (École de formation, à l'exception des usages identifiés dans le groupe communautaire (P)), C9-01-06 (Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions), C9-02-14 (Service d'entreposage) et de la sous-classe C9-04 (Vente en gros) et C9-05 (Entrepreneurs), dans l'ensemble de la zone »

13.5.2 Règlement n° 1346

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de modifier le périmètre du boisé d'intérêt présentement situé à l'intérieur de la zone H-5586;
- d'agrandir la zone H-5596 à même une partie de la zone H-5586, située au sud de l'avenue Conrad-Gosselin, à l'est de la rue Guertin et à l'ouest du prolongement de la rue Bella et d'y autoriser des remises de plus grandes dimensions;
- de retirer la classe « Trifamiliale », d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 6 logements et de modifier en conséquence les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain dans la zone H-5597, située à l'ouest du prolongement de la rue Bella, entre l'avenue Conrad-Gosselin et le prolongement de la rue Robert-Jones;
- de retirer la classe « Unifamiliale » et d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 8 logements et de modifier en conséquence les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain dans la zone H-5586, située à l'est de la rue Robert-Jones, entre le prolongement des rues Bella et Guertin;
- de soustraire la zone H-5586 de l'application du règlement n° 0730 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et ses amendements »

13.5.3 Règlement n° 1349

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-2776, située au sud de la rue Bernier entre les rues Moreau et Pierre-Radisson, et ce, dans le but d'autoriser la classe « Trifamiliale » et d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA;
- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-3063, située au sud de la 11^e Avenue, entre les rues Riendeau et Thuot, et d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Trifamiliale », en plus de la classe « Unifamiliale » présentement permise et conséquemment d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains »

13.5.4 Règlement n° 1351

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 4 à 6 logements et d'augmenter le nombre d'étages d'un bâtiment principal de la classe « Trifamiliale » dans la zone H-1674, située à l'est de la rue MacKenzie-King, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Georges;
- de modifier le nombre d'étages minimalement autorisé et la superficie de plancher d'un bâtiment principal dans la zone H-1874, située au sud de la rue Veilleux, entre la rue Jacques-Cartier Sud et la voie ferrée »

13.5.5 Règlement n° 1353

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone C-5560 à même une partie de la zone H-5562, située à l'est du chemin des Patriotes Est, entre les rues de la Pépinière et Mario et d'y autoriser spécifiquement les usages C7-01-09 (Service de lavage à la main, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) et C9-02-14 (Service d'entreposage) »

13.6 Retrait du règlement n° 1323

13.7 Adoption du projet de règlement suivant :

13.7.1 Règlement n° 1337

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'appliquer les dispositions inscrites à la grille des usages et normes, à la section « C » Normes prescrites (terrain) à la classe « Habitation en milieu agricole » qui n'est pas un bâtiment principal relié aux activités agricoles »

13.7.2 Règlement n° 1366

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de créer une nouvelle zone du groupe commerce et service (C), à même une partie de la zone I-1427, afin d'autoriser les classes « C1, C2, C3 et C8 » de ce groupe. Cette zone est située à l'ouest du boulevard du Séminaire sud, à l'est de l'aéroport et au sud de la rue Lebel;
- de prescrire des normes écologiques et d'assujettir cette nouvelle zone à un PIIA et aux dispositions d'un projet intégré. L'entreposage extérieur est autorisé à certaines conditions;
- de créer une nouvelle zone du groupe industrie (I), à même une partie des zones C-4052 et C-4051, afin d'autoriser la classe « légère » de ce groupe, ainsi que les sous-classes C9-01 (Commerces para-industriels) et C9-05 (Entrepreneurs) et d'assujettir cette zone à un PIIA. Cette zone est située au sud et à l'est de la route 219 et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier;

- d'inscrire des notes particulières à la grille des usages et normes de cette nouvelle zone, afin de régir l'entreposage extérieur, l'aire de stationnement et d'exiger la plantation d'arbres en bordure d'une ligne de rue »

13.8 Adoption du premier projet des règlements suivants :

13.8.1 Règlement n° 1365

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de modifier l'affectation de la zone C-5050, présentement à dominance commerciale, pour une affectation à dominance habitation, et d'autoriser les usages de la classe bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale de 4 à 6 logements et d'augmenter le nombre d'étages et la hauteur d'un bâtiment principal. Cette zone est située à l'ouest de la route 133, entre la rue Genest et le ruisseau de la Barbotte »

13.8.2 Règlement n° 1371

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-2097, à même une partie de la zone H-2735, située au nord de l'intersection des rues Fleurs-de-Lys et Jean-Talon, et de réduire la profondeur minimale d'un terrain à 25 m;
- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-2735 ainsi diminuée et d'y autoriser les usages des classes bifamiliale et trifamiliale, en plus de la classe unifamiliale. Les normes prescrites relatives au terrain et au bâtiment principal sont fixées en conséquence »

14. Transport et mobilité urbaine

- 14.1 Signature d'une convention avec « Le Groupe Imagi Communications inc. » relative à l'affichage publicitaire des autobus, abribus et au terminus
- 14.2 Gratuité temporaire du service de transport en commun urbain pour la zone I

15. Avis de motion

15.1 Règlement n° 1337

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'appliquer les dispositions inscrites à la grille des usages et normes, à la section « C » Normes prescrites (terrain) à la classe « Habitation en milieu agricole » qui n'est pas un bâtiment principal relié aux activités agricoles »

15.2 Règlement n° 1342

« Règlement modifiant le règlement n° 0824 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée, afin de modifier les frais administratifs qui sont ajoutés au tarif imposé aux propriétaires pour l'entretien d'un tel système »

15.3 Règlement n° 1359

« Règlement d'emprunt autorisant la réalisation de travaux de démantèlement de la plate-forme temporaire de compostage et pour le remplacement de cheminées d'évacuation de l'air à la station d'épuration des eaux usées, décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

15.4 Règlement n° 1360

« Règlement modifiant le règlement n° 0383 concernant les limites de vitesse, tel qu'amendé par les règlements n°s 0501, 0672, 0738, 0870, 0889, 0890, 0937, 0963, 1145, 1207, 1210, 1217 et 1246 afin de réduire la vitesse aux abords des parcs des Échevins et des Patriotes »

15.5 Règlement n° 1361

« Règlement d'emprunt autorisant le paiement des coûts attribuables à la municipalité pour des honoraires professionnels et travaux relatifs à la reconstruction du pont Gouin par le ministère des Transports du Québec »

15.6 Règlement n° 1362

« Règlement d'emprunt autorisant la réalisation de travaux municipaux connexes au projet de reconstruction du pont Gouin par le ministère des Transports du Québec »

15.7 Règlement n° 1364

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection pour différents immeubles municipaux, ainsi que des travaux de décontamination et de démolition du bâtiment situé au 125, rue Richelieu (ancien Imagym), décrétant une dépense n'excédant pas 919 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.8 Règlement n° 1366

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de créer une nouvelle zone du groupe commerce et service (C), à même une partie de la zone I-1427, afin d'autoriser les classes « C1, C2, C3 et C8 » de ce groupe. Cette zone est située à l'ouest du boulevard du Séminaire sud, à l'est de l'aéroport et au sud de la rue Lebel;
- de prescrire des normes écologiques et d'assujettir cette nouvelle zone à un PIIA et aux dispositions d'un projet intégré. L'entreposage extérieur est autorisé à certaines conditions;
- de créer une nouvelle zone du groupe industrie (I), à même une partie des zones C-4052 et C-4051, afin d'autoriser la classe « légère » de ce groupe, ainsi que les sous-classes C9-01 (Commerces para-industriels) et C9-05 (Entrepreneurs) et d'assujettir cette zone à un PIIA. Cette zone est située au sud et à l'est de la route 219 et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier;
- d'inscrire des notes particulières à la grille des usages et normes de cette nouvelle zone, afin de régir l'entreposage extérieur, l'aire de stationnement et d'exiger la plantation d'arbres en bordure d'une ligne de rue

15.9 Règlement n° 1368

« Règlement modifiant l'article 17 du règlement n° 0556 sur les branchements de services municipaux d'aqueduc et d'égout »

15.10 Règlement n° 1370

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de rénovation et de réaménagement de l'Édifice de la Place-du-Marché (Musée du Haut-Richelieu), décrétant une dépense n'excédant pas 544 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.11 Règlement n° 1365

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de modifier l'affectation de la zone C-5050, présentement à dominance commerciale, pour une affectation à dominance habitation, et d'autoriser les usages de la classe bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale de 4 à 6 logements et d'augmenter le nombre d'étages et la hauteur d'un bâtiment principal. Cette zone est située à l'ouest de la route 133, entre la rue Genest et le ruisseau de la Barbotte »

15.12 Règlement n° 1371

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-2097, à même une partie de la zone H-2735, située au nord de l'intersection des rues Fleurs-de-Lys et Jean-Talon, et de réduire la profondeur minimale d'un terrain à 25 m;
- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-2735 ainsi diminuée et d'y autoriser les usages des classes bifamiliale et trifamiliale, en plus de la classe unifamiliale. Les normes prescrites relatives au terrain et au bâtiment principal sont fixées en conséquence »

16. **Règlements**

16.1 Règlement n° 1327

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone à même une partie des zones H-3521 et H-3526, délimitée au nord par la 4^e Avenue, à l'est par la rue Pierre-Dionne, à l'ouest par la rue Yvon et au sud par l'avenue Masseau, afin d'autoriser la classe « 3. Bifamiliale » du groupe habitation (H) »

16.2 Règlement n° 1340

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone du groupe habitation (H) à même une partie de la zone H-4997, située entre le chemin Évangéline et la rivière L'Acadie, non loin de l'intersection du chemin du Clocher, et ce, dans le but d'autoriser spécifiquement certains usages du groupe industrie (I), soit :
 - I1-15-08 (Atelier d'usinage, fabrication de produits tournés, vis, écrous ou boulons);

- I1-15-18 (Fabrication de matrices, de moules, d'outils tranchants ou à profiler en métal);
 - I1-16-01 (Fabrication de machinerie pour le commerce ou les industries);
- agrandir la zone H-5590 à même une partie de la zone H-5562, située entre le chemin des Patriotes Est et la rivière Richelieu, à proximité de la rue Mario, et ce, dans le but de retirer la classe « Maison mobile » du groupe habitation (H) et d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Trifamiliale » »

16.3 Règlement n° 1341

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-3095, située de part et d'autre de la 15^e Avenue, entre le boulevard d'Iberville et la rue Thuot, et ce, dans le but d'autoriser la classe « Bifamiliale » et « Trifamiliale » du groupe Habitation (H);
- agrandir la zone C-2119 à même une partie de la zone H-2070, située à l'est du boulevard Saint-Luc, à proximité de l'intersection de la rue Léger, et d'autoriser les usages accessoires « Bar » et « Salle de spectacle sans nudité », à l'usage principal de la classe 3 (Restaurant) du groupe commerce et service (C) »

16.4 Règlement n° 1348

« Règlement modifiant le règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, tel que modifié par les règlements nos 1014, 1072, 1251, 1241 et 1268, afin de modifier les circuits »

16.5 Règlement n° 1354

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réaménagement du terrain de pétanque, situé au parc-école Saint-Gérard et pour des travaux relatifs à l'éclairage des terrains de volleyball de plage du parc du Centre-de-Plein Air-Ronald-Beaugard, décrétant une dépense n'excédant pas 118 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.6 Règlement n° 1355

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de l'édifice Deland, décrétant une dépense n'excédant pas 320 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.7 Règlement n° 1358

« Règlement modifiant le règlement n° 0527 concernant le bruit, afin de régir les activités de tir pratiquées dans les champs de tir et les clubs de tir »

17. Dépôt de documents au Conseil municipal

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin du Comité exécutif

17.2 Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de février à juin 2015

18. **Correspondance**
19. **Période de questions**
20. **Communications des membres du conseil au public**
21. **Levée de la séance**